

# **COMMUNE DE KERGRIST-MOËLOU**

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU**

### **18 DECEMBRE 2025**

#### Ordre du jour :

- Plan d'aménagement et de développements durable (PADD)
- Multi services
- Informations et suivi des dossiers en cours
- Questions diverses
- 

Le dix huit décembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MUNIER Gérard, maire.

Présents : MUNIER Gérard, LE GOFF Patrick, JEGOU Michel, LAMER Antoine, MAUFFRAY Pierrick, BLIN-CONNAN Jeannie, JEGOU Nathalie, COAIL Nolwenn, PHILIPPE Elodie, ARHANTEC Stéphane,

Absent(e)s excusé(e)s : DAGORNE Maïwenn, DUNCANSON Denise a donné procuration à BLIN-CONNAN Jeannie. LEON Raymond a donné procuration à MUNIER Gérard

Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

- Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer
- Mme BLIN-CONNAN Jeannie a été désignée en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du conseil précédent à l'unanimité

#### **1 -PADD -Plan d'Aménagement et de Développements Durable du, plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUi-H)**

Monsieur le maire donne la parole à Mme Céline Koukoulsky de la CCKB, Chargée de mission du PLUi- H  
Quelques rappels :

Déclinaison de la loi climat et résilience de 2021, impose une diminution de 50% des consommations d'ENAF, inscrit dans le Scot : consommation maximale d'ENAF pour la période de 2023-2043 :

14 ha pour les infrastructures et équipements

19 ha pour l'habitat

20 ha pour les activités économiques.

- L'objectif de création de 34 logements par an (contre 14 actuellement) est ambitieux (685 logements à créer entre 2025 et 2045).

Les exploitations agricoles ne sont pas prises en compte dans la consommation d'ENAF du PADD actuel, elles le seront ultérieurement.

Voici les points qui ressortent du débat au sein du conseil après la présentation :

- Pas de réponse quant à l'implication des instances agricoles pour déterminer la consommation d'ENAF déterminée par la loi (diminution de 50% des consommations).
- Il y a eu un oubli : les gens qui veulent s'installer mais qui ne peuvent pas. Toutes les demandes qui ont été faites dans les petits hameaux ont été refusées. Le SCOT ne permet un développement que

pour les hameaux de plus de 10 habitats. Ce qui n'est pas forcément pertinent : des terrains non cultivables auraient pu être constructibles !

- Beaucoup trop de personnes se trouvent dans une impasse pour se loger que ce soit en location ou pour construire. Les distances lieu de vie/travail sont souvent augmentées par manque de choix, le bilan carbone s'en trouve augmenté.
- A Kergrist seuls Moustermeur et St Lubin ont plus de 10 habitats. Le village du Croisty implanté sur 3 communes, Kergrist, Maël-Carhaix et Glomel ne doit pas être oublié. Le village de Kerdouc'h pourrait atteindre rapidement aussi 10 habitats.
- Le PLUIH devrait être néanmoins moins contraignant que le RNU actuel.
- Réhabilitation de logements vétustes est possible mais attention pas de réhabilitation de ruines.
- Une densification de la population en ville va être de mise : Logement en hauteur.
- Possibilité d'habitat léger (pas de fondations en dur) qui a ses contraintes aussi d'assainissement comme tout habitat.
- Les contraintes ABF n'évoluent pas par contre !
- La question de l'eau : qualité et quantité suffisante est à prendre en compte.
- Le manque de logements et les contraintes pour en créer encouragent les habitats sauvages qui se développent : certaines personnes n'ont pas vraiment le choix.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme.

## MULTI SERVICES

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée : lors de la séance du 24 avril 2025, le conseil municipal avait décidé d'accorder la gratuité pour le 1<sup>er</sup> semestre suivant la signature du bail le 26 mai 2025.

Proposition d'un loyer gratuit supplémentaire pour le local et le fonds de commerce du multiservices pour le mois de décembre 2025.

Le loyer sera dû à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Décide

- Exonération du loyer pour le mois de décembre
- Maintient le montant du loyer à 350€ ht / mois à compter du 01/01/2026

## Informations et suivi des dossiers en cours: **Monsieur le maire rapporteur**

La machine de nettoyage du sol à la salle des fêtes a été enfin réparée.

La société RESO va intervenir à Moustermeur pour installer un poteau électrique sur un terrain « sans maître ».

La société RESO va intervenir aussi route de Locarn pour mettre sous terre le réseau électrique depuis Coat Moëlou jusqu'au Moulin de la Civière. Un transfo sera implanté à Coat Moëlou et un autre près du moulin.

Une feuille Pétrazo va être distribuée la semaine prochaine. Vœux de la municipalité le vendredi 16 janvier à 19h

### **Questions diverses**

- Entrée allée de boules couvertes : le mur se défait au fond -A voir
- Tranchée près du cimetière- A voir
- Borne électrique : Est très souvent en panne – Transmis au sde 22
- Boite à pizza – En attente de la décision du tribunal pour le retrait  
Le conseil prend note

La séance est levée à 22h26

**PROCES VERBAL APPROUVÉ LORS DE LA SEANCE DU 05/02/2026**

La secrétaire de séance

BLIN CONNAN Jeannie

Le maire

MUNIER Gérard

